

VILLE DE PESSAC

Pessac s'engage pour la cause animale

La Ville de Pessac s'est engagée depuis plusieurs années avec des actions dès 2016. Avec la création d'une délégation dédiée, la Ville poursuit avec plus de force encore son action en faveur de la cause animale.

Des actions dès 2016

89% des Français jugent la cause animale importante. Enjeu de société, cette thématique s'inscrit naturellement dans le cadre de l'action publique. Engagée depuis plusieurs années en faveur de la cause animale, la Ville de Pessac a mené différentes actions :

- › Renforcement de son soutien à la Société protectrice des animaux (SPA).
- › Signature d'un partenariat avec la Ligue protectrice des animaux (LPO) : ce partenariat signé dans le cadre de l'Agenda des solutions durables a pour objectif de favoriser le développement de la biodiversité sur le territoire pessacais. Ainsi, la ville s'est engagée à développer le passage en refuge LPO des parcs municipaux. A la suite de la réalisation d'inventaires et d'un plan de gestion avec des préconisations adaptées au terrain, divers aménagements ont été installés : nichoirs, abris, mangeoires, zones de quiétude, haies bocagères, fauchages tarifs... A Pessac, les espaces paysagers sont constitués de 50% d'espaces publics et 50% d'espaces privés. Ce partenariat en faveur de la biodiversité s'est étendu aux particuliers afin qu'ils puissent eux-mêmes installer des nichoirs dans leurs jardins pour tendre vers une trame verte continue.
- › En octobre 2016, le Maire, Franck Raynal a pris un arrêté interdisant aux cirques avec animaux sauvages de s'installer dans la commune. Pessac est la première commune de Gironde et la troisième en Nouvelle-Aquitaine, avec Lescaur (Pyrénées Atlantique) et Rilhac-Rancon (Haute-Vienne) à se positionner ainsi cette année-là.


Une nouvelle dynamique

Avec la création d'une délégation dédiée, la Ville poursuit avec plus de force encore son action en faveur de la cause animale.

La municipalité s'est engagée dans une démarche partenariale de fond visant à faire respecter le droit des animaux sur son territoire. Aujourd'hui, ce travail se concrétise par un plan d'actions 2020/2026 construit avec ses partenaires, articulé en 4 axes et 20 actions concrètes.

≡ CONTACT

Cause animale

 05 57 93 63 39


 [Courriel](#)




**HÔTEL DE VILLE DE
PESSAC**

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS